

1- Convention d'Aménagement visant à réduire les inondations du cours d'eau « la Guérinette » Communes d'Avranches et Ponts, convention de co-financement avec le Conseil départemental :

Monsieur le Maire a fait un recadrage historique des démarches du Conseil municipal vis à vis de ce dossier. Dans sa séance du 24 novembre 2005, Monsieur le Maire avait présenté l'enquête publique des acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement de la route de transit entre Longueville et l'échangeur 36 au lieu-dit « Le Domaine ». En conclusion, le Conseil municipal estimait que cette voie de transit serait source d'innombrables inconvénients et désagrément pour la commune de PONTS, déjà coupée en deux par l'A84 et qui sera déstructurée et recoupée en deux par cet axe, en définitive complètement déshumanisée.

Cependant, conscient que la réalisation de cette voie apportera aux usagers des conditions de circulation plus sécurisées, le Conseil municipal avait émis un avis favorable sur ce projet à la condition impérative que les observations et prescriptions sus énoncées soient prises en compte.

Dans sa délibération du 13 avril 2006, concernant le Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation, Monsieur le Maire avait informé le Commissaire enquêteur des délibérations suivantes relatives au problème récurrent des inondations sur le territoire communal : le 16 août 1995, le 19 février 1996, l'enquête publique du 18 juin au 6 juillet 1996, la délibération du 25 mars 1997, du 29 septembre 1997, du 4 juin 1998, du 5 octobre 1998, du 28 mars 2002, du 19 novembre 2002 et du 6 octobre 2003.

Le Conseil municipal avait évoqué les principales difficultés liées au Ruisseau de Pivette. Aussi, le projet de 2x2 voies intensifiera le ruissellement des eaux pluviales au niveau des bassins de Fumeçon et de la Guérinette.

Dans sa délibération du 21 mai 2015, le Conseil municipal avait rappelé toutes ses délibérations concernant les zones inondables votées lors des précédentes enquêtes publiques.

Monsieur le Maire rappelle qu'un mémoire en réponse du Maître d'ouvrage en page 8, précisait au point 5.2 que le Département, dès à présent, s'engagerait au titre des « mesures compensatoires » à traiter les problèmes récurrents d'inondations au niveau de la commune de Ponts.

Monsieur le Maire expose la convention qui sera signée entre le Département, la communauté d'agglomération Mt St Michel Normandie, les communes d'Avranches et de Ponts.

Après avoir préalablement exposé :

- le Département de la Manche et La Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie prévoient de réaliser conjointement les aménagements visant à réduire les risques

d'inondations du cours d'eau « La Guérinette » sur les communes d'AVRANCHES et PONTS.

- Dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet départemental de mise à 2 x 2 voies de la route LONGUEVILLE / AVRANCHES, le Département a pris l'engagement de réaliser des ouvrages qui n'auront aucune conséquence sur l'aggravation des risques d'inondation et, dans la mesure du possible, viseront à en réduire les risques.

- L'utilité publique du projet a reçu un avis favorable sous réserve que soit créée une instance chargée de vérifier que le Département respecte bien son engagement de procéder aux aménagements indispensables, afin de régler tous les problèmes récurrents de maîtrise intégrale des crues et des eaux de ruissellement générant des inondations dans les communes de PONTS et AVRANCHES, quels que soient les éléments qui seront identifiés comme étant responsables de ces inondations.

- Par courrier du 15 mai 2014, à l'attention de Madame la Préfète de la Manche, le Département précise qu'il envisage dès à présent d'engager les études visant à établir un état initial de la situation hydraulique sur l'ensemble du bassin versant de « La Guérinette ». En mars 2015, l'Etat précise que pour ne pas être juge et partie, il ne fera pas partie de l'instance vérifiant les aménagements.

DELIBERATION

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous les documents concernant ce dossier.

2- La Fête de Ponts

La fête de Ponts aura lieu le 18 juin 2017.

3- Programme de voirie 2017 : La Commission de travaux et voirie se réunira le samedi 10 juin 2017.

Séance levée à 22h48

Le prochain Conseil municipal est prévu le 6 juillet 2017